



# **COMITE SYNDICAL**

## **DELIBERATION N°21-13**

L'an deux mille vingt et un, à 9h00 Le 18 juin, à Charleville Mézières en visioconférence

Date de convocation	10 juin 2021	
Nombre de délégués:		
<ul> <li>Titulaires</li> <li>Suppléants</li> <li>Présents</li> <li>Votes par procuration</li> </ul>	51 Titulaires 51 Suppléants <b>27 Présents</b> 1 vote par procuration	

## Étaient présents :

M Philipe CLAUDE

M Jean François GOSSET

Mme Marzia DE BONI (représente Mme De Montgon)

M Boris RAVIGNON

Mme Véronique CASTRONOVO

M Christian WEISS
Mme Dominique FLORES
M Sébastien PAULET
Mme Héléne OLIVIER
M Sébastien ROUSSEAU
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLOT

M Gérard WECKERING (pv de M Callais)

M Jean Yves JONET

M Géry TRONÇON

M Jean François VALLOIRE

M Dominique DIDELOT (représente M DUPOMMIER)

M Dominique COLLIN M Claude VALDENAIRE

M Régis DEPAIX (représente M LIEBEAUX)

Mme. Sylvaine GERARD M Pierre CORDIER M Michel NORMAND

M Hugues MAHIEU (représente M WALLENDORFF)

Mme Dominique HUMBERT

M Simon LECLERC

Mme Christine NOIRET RICHET

### Objet de la délibération :

REGULARISATION ADMINISTRATIVE – ZRDC DE MOUZON ET DES DIGUES DE LETANNE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n°1

#### Résultat du vote

Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0

# **COMITE SYNDICAL**

## **DELIBERATION N°21-13**

## Objet de la délibération :

REGULARISATION ADMINISTRATIVE – ZRDC DE MOUZON ET DES DIGUES DE LETANNE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n°1

L'EPAMA-EPTB Meuse est propriétaire et gestionnaire de plusieurs ouvrages concourant à la protection contre les inondations (ZRDC de Mouzon et digues de Létanne). Ils sont actuellement classés sous l'ancien décret relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques datant de 2007.

Avec la parution d'un nouveau « décret digues » en 2015, la réglementation a évolué et oblige les gestionnaires à régulariser la situation administrative des ouvrages existants. Dans notre situation, la nouvelle demande de classement (« aménagement hydraulique composé d'un barrage de classe C » pour la ZRDC de Mouzon et « système d'endiguement de classe C » pour Létanne) doit intervenir avant le 31 décembre 2021. En l'absence de régularisation et à partir du 1er janvier 2023, les ouvrages ne seront plus considérés comme concourant à la protection contre les inondations et une mise en transparence hydraulique pourra être exigée par l'État.

Depuis le 5 octobre 2020, l'EPAMA a passé commande auprès du bureau d'études ISL Ingénierie pour réaliser les EDD (Études de Dangers) nécessaires. La prestation a été conclue pour un montant de 34 040€HT (soit 40 848 € TTC).

À l'issue de l'état des lieux, deux missions complémentaires ont été identifiées sur le secteur de Létanne :

- Réalisation de levés topographiques (pour un montant de 4 308 € TTC) ;
- Réalisation de sondages géotechniques (pour un budget estimé à 13 500 € TTC).

Or, le plan de financement pris par la délibération n°20-24 lors du comité syndical du 24 septembre 2020 (pour rappel : 48 000 € TTC) ne permet pas de subvenir à l'entièreté des dépenses.

D'une part, il est donc proposé au comité syndical d'actualiser le plan de financement de cette opération pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses nécessaires et solliciter une modification de la contribution du fonds Barnier (FPRNM) concernant les digues de Létanne.

#### Nouveau plan de financement (actualisation juin 2021):

#### ZRDC de Mouzon:

	Financements (€)	%
EPAMA-EPTB Meuse	20 420 €	100%
Total (TTC)	20 420 €	100%

#### Digues de Létanne :

	Financements (€)	%
État (FPRNM)	19 200 €	50%
EPAMA-EPTB Meuse	19 200 €	50%
Total (TTC)	38 400 €	100%

L'opération au global se porte ainsi à 58 820 € TTC et cette modification engendre une plusvalue de 3 540 € TTC à charge pour l'EPAMA.

D'autre part et afin de permettre le financement de cette augmentation des frais de l'étude de danger, il convient de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

Section de Fonctionnement :

Art 611 : « contrat de prestation et de service » : + 3 600,00 €

Art 6238 « Divers » : -3 600,00 €

Après avis du bureau syndical du 2 juin 2021,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical:

- APPROUVE les plans de financements modificatifs proposés tels que présentés ci-dessus
- AUTORISE le Président à engager les fonds nécessaires à cette opération
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération
- APPROUVE la décision modificative n°1 détaillée ci-dessus

BORIS RAVIGNON 2021.06.22 17:49:28 +0200 Ref:20210621\_093857\_1-2-O Signature numérique le Président

BORIS RAVIGNO

## DETAIL DES VOTES :

Organisme	Nom	VOTE
CA Ardenne Métropole	M. Philippe CLAUDE	POUR
CA Ardenne Métropole	M. Jean-François GOSSET	POUR
CA Ardenne Métropole	Mme Marzia DE BONI	POUR
CA Ardenne Métropole	M. Boris RAVIGNON	POUR
CA Longwy	Mme Véronique CASTRONOVO	POUR
Codecom Aire à l'Argonne	Christian WEISS	POUR
Codecom Ardenne Rives de Meuse	Mme Dominique FLORES	POUR
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Sébastien PAULET	POUR
Codecom Argonne Meuse	Mme Hélène OLIVIER	POUR
Codecom Crêtes Préardennaises	M. Sébastien ROUSSEAU	POUR
Codecom Ouest Vosgien	M. Michel LALLEMAND	POUR
Codecom Ouest Vosgien	M. Yvon HUMBLOT	POUR
Codecom Dava Colombay Sud Taylaia	Gérard WECKERING	POUR
Codecom Pays Colombey Sud Toulois	(pv de M CALLAIS)	POUR
Codecom des Portes du Luxembourg	M. Jean-Yves JONET	POUR
Codecom des Portes du Luxembourg	M. Géry TRONÇON	POUR
Codecom du Sammiellois	M. Jean-François VALLOIRE	POUR
Codecom du Sammiellois	M. Dominique DIDELOT	POUR
Codecom Terre d'Eau	M. Dominique COLLIN	POUR
Codecom Terre d'Eau	M. Claude VALDENAIRE	POUR
Codecom Vallées Plateau d'Ardenne	M. Régis DEPAIX	POUR
Codecom Vosges Côté Sud Ouest	Mme Sylvaine GERARD	POUR
Conseil Départemental des Ardennes	M. Pierre CORDIER	POUR
Conseil Départemental des Ardennes	M. Michel NORMAND	POUR
Conseil Départemental des Ardennes	M. Hugues MAHIEU	POUR
Conseil Départemental des Vosges	Mme Dominique HUMBERT	POUR
Conseil Départemental des Vosges	M. Simon LECLERC	POUR
Région Grand Est	Mme Christine NOIRET-RICHET	POUR